



Procès-Verbal de l'assemblée générale
du 23 novembre 2013

Conseil d'administration
Rapport moral et d'activités
Bilan financier

Assemblée générale du CIANE.

23 novembre 2013, Paris.

Associations représentées	Pouvoirs
Accueil Naissance Alliance francophone pour l'accouchement respecté Bien Naître Lyon Bien Naitre Nantes CALM - Association pour la maison de naissance des Bluets Mettre Ô Monde Safe tests for life Timéo et les autres	Bébé Fenua Bien Naître en Normandie Centre Nascita du Nord, L'enfant et la vie Césarine Choisir, naître et grandir Coccinelle Dans les Bras Femmes/ Sages-Femmes Galactée Info Allaitement 17 L'arbre à bébés La cause des parents LLL Les mains sages Libre choix de naissance Maman Blues Maman Blues 35 PAMANA. Parents de la maison de naissance de Pontoise. Parent simplement Simplement Parents Société d'histoire de la naissance

Soit 29 associations sur 37 associations membres, à jour de leur cotisation.

Ont assisté par ailleurs à l'AG : Cécile Vibarel, étudiante en anthropologie, Marie-Hélène Nicquevert, sage-femme libérale, ANSFL, Société française de maïeutique.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la dernière A.G.
- Approbation du rapport moral
- Présentation des activités de l'association
- Approbation du rapport financier présenté par la trésorière
- Appel à candidatures et élection des membres du conseil d'administration
- Fixation des dates des prochaines réunions
- Questions diverses

Point 1 : approbation du compte-rendu de l'assemblée générale de 2012

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des associations membres présentes et représentées.

Point 2 : présentation des activités de l'association et approbation du rapport moral 2013

Les activités du CIANE ont fait l'objet d'une présentation (voir annexe 1). Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des associations membres présentes et représentées.

Point 3 : approbation du rapport financier 2012

Le rapport financier préparé par la trésorière (voir annexe 2) est approuvé à l'unanimité des associations membres présentes et représentées.

Point 4 : élection du conseil d'administration et du bureau

Candidats au CA : Chantal Ducroux-Schouwey, Madeleine Akrich, Françoise Bardes, Bernard Bel, Catherine Bernard, Hélène Carrère, Laure Delpierre, Anne Evrard, Soizic Guérin-Cauet, Nour Guerroudj, Anne Loirette, Sophie Maurin Bourdil, Paula Meyer, Emmanuelle Phan, Aurélie Serry.

Tous les candidats ont été élus à l'unanimité des associations membres présentes ou représentées.

Point 5 : Fixation des dates des prochaines réunions

- Prochaine réunion d'un CA élargi (tous les membres des associations du Ciane sont conviés) : le **15 mars 2014**.
- Prochaine AG, date prévisionnelle le samedi **22 novembre 2014**.

Ces deux réunions pourront être précédées d'une journée de formation les vendredi 14 mars et 21 novembre.

Élection du bureau

Le CA aussitôt constitué s'est réuni et a procédé à l'élection du bureau.

Candidates au bureau : Présidente : Chantal Ducroux-Schouwey, Secrétaire : Madeleine Akrich, Trésorière : Catherine Bernard

Tous les candidats ont été élus à l'unanimité des associations membres présentes ou représentées.

Questions diverses

Point 6 : Positionnement du CIANE dans le “feu de l’action”

Suite à l’interpellation des représentantes du CiANE lors du colloque de Chateauroux sur le positionnement du CIANE à propos de l’accouchement à domicile, la question a été posée de savoir si nous pouvions réagir plus rapidement face à l’actualité.

La réponse est que nous n’avons pas à nous sentir contraints de réagir dans l’urgence, ni à jouer le rôle de pompier. En l’occurrence, le CIANE s’était de fait positionné antérieurement notamment au travers du travail réalisé par Emmanuelle sur l’assurance et qui a été signé par un certain nombre d’organisations professionnelles. De plus, deux semaines après Chateauroux, le CIANE a publié un communiqué de presse.

Point 7 : La situation de l’AAD aujourd’hui

La première chose à faire pour avancer sur ce dossier qui concerne au premier chef les sages-femmes est d’aller rencontrer les principales organisations : l’Ordre, le Collège, l’UNSSF¹, l’ONSSF², l’ANSFL³, l’ANESF⁴, la SFMa⁵, voire les grandes centrales syndicales type FO, CGT, CFTC etc. C’est à partir de là que l’on pourra réfléchir à une action en justice.

Une réunion est par ailleurs prévue à l’Ordre des sages-femmes le 10 décembre matin : voir si le CIANE peut y participer.

A FAIRE

- Etablir un guide d’entretien afin que les informations que l’on recueille auprès de ces organisations soient plus ou moins uniformes
- Prendre des rendez-vous. Pour les organisations ayant leur siège à Paris, Catherine Bernard, Laure Depierre et Madeleine Akrich sont volontaires. Pour les autres organisations, on avisera en fonction de leur localisation effective
- OBJECTIF : avoir fini ce tour d’horizon pour la fin de l’année

Point 8 : Améliorer la visibilité et la communication du CIANE.

Plusieurs suggestions ont été faites :

- que chaque association appose le logo du CIANE à côté du sien propre : cette mesure est jugée contraire au mode de constitution du CIANE qui n’est pas une fédération, mais bien un collectif c’est-à-dire une organisation constituée autour d’une plateforme commune mais dans laquelle les organisations membres conservent leur autonomie ;
- rédiger un dossier de presse, accompagné le cas échéant de fiches sur les principaux dossiers traités par le CIANE. Ce dossier de presse peut être utilisé pour des contacts avec des politiques ;
- en ce qui concerne le grand public, la voie privilégiée consisterait à passer par les maternités : peut-être faudrait communiquer sur l’enquête par le biais d’affiches, car on

¹ <http://www.unssf.org/>

² <http://www.onssf.org/1.aspx>

³ <http://www.ansfl.org/fr/>

⁴ <http://anesf.com/wp/>

⁵ Société française de maïeutique

ne peut guère appeler les femmes à nous contacter ; on n'a pas les forces pour leur répondre.

A FAIRE

- préparer un dossier de presse : Catherine Bernard envoie des dossiers de presse pour que l'on puisse discuter du contenu, et se propose de faire ce travail avec l'aide de Laure Delpierre

Point 9 : Rendez-vous au ministère le 6 décembre

Discussion autour des points sur lesquels faire porter la discussion lors de la rencontre du 6 décembre à laquelle Catherine et Chantal se rendront.

La thématique principale tournerait autour d'une interrogation sur la filière physiologique : qu'a-t-il été fait pour son développement à la suite du document publié par la Commission nationale de la naissance ?

Plusieurs sous-questions pourraient être abordées :

- demande du développement d'un référentiel concernant les pôles physiologiques et salles nature qui se développent à grande vitesse avec des pratiques pour le moins diverses. L'idée serait de pousser le ministère à demander à la HAS de développer un référentiel sur la question.
- demande de recommandations sur l'accouchement à domicile : l'Ordre serait intéressé notamment. Là encore pousser le ministère à demander à la HAS.
- sur le parcours de soin du bas risque : on peut s'appuyer sur un certain nombre de recommandations existantes celles de 2007 sur l'orientation des grossesses en fonction des risques identifiés, celles de 2012 sur l'orientation des grossesses à risque pour l'accouchement. Il manque en fait la question des conditions qui permettent l'AAD et l'accouchement en maison de naissance. A rapprocher de la saisine conjointe Ciane et SFma (ex-CASSF) sur l'accouchement bas risque, à laquelle l'HAS n'a pas répondu.

A FAIRE

- Choisir précisément par quel angle aborder cette réunion et quelles demandes formuler
- Préparer un document à laisser aux interlocuteurs
- Anne Evrard se propose par ailleurs de se mettre en contact avec Karine Petitprez pour interroger la HAS sur la physio.

Point 10 : Demande du journal Parents quant à notre participation à leur guide des maternités

L'idée serait notamment de pouvoir disposer des commentaires laissés par les femmes dans l'enquête ; elles ont par ailleurs l'intention d'aller voir le ministère pour avoir accès à un certain nombre de données.

Après discussion, il est décidé de ne pas participer, l'argument principal étant qu'à aucun moment, on ne sous-entend le fait que les commentaires puissent être publiés par un site "commercial".

Par ailleurs discussion sur l'Open Data et la mise à disposition des statistiques de maternités qui nous intéresseraient, mais interrogation sur les données dont dispose effectivement le ministère et la DRESS.

AUDIPOG qui est une association qui fait aussi des statistiques – disponibles pour les adhérents sur le web – à partir de dossiers informatisés utilisés dans les maternités adhérentes a son AG le 10 décembre en fin d'après-midi.

A FAIRE

- Dire à Parents notre position.
- Anne Evrard demande à un de ces contacts quelles sont les données disponibles au ministère.
- Françoise Bardes se rendra à l'AG de l'AUDIPOG le 10 décembre.

Point 11 : Le cytotec

L'agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM), alertée par l'association Timéo et les autres, a émis une alerte sur l'usage du cytotec pour le déclenchement des accouchements le 25 février 2013.

Timéo et les Autres a été reçue à l'ARS Ile de France qui a dit qu'elle allait attendre les recommandations du CNGOF.

Cependant, un laboratoire a sorti un gel à base de misoprostol et obtiendrait l'autorisation de mise sur le marché, alors même qu'ils font état de contractions trop rapprochée. Du coup, tout serait à recommencer.

Enfin, il est plus que probable qu'il y a une sous déclaration des événements indésirables, d'une part parce que les maternités ne rapportent pas forcément les problèmes au misoprostol, et d'autre part, parce qu'une fois l'enfant transféré en néonatalogie, on perd le lien avec l'accouchement.

En principe l'ANSM a transformé son site pour faciliter la déclaration. Il faut en fait faire deux déclarations, une pour la mère, une pour l'enfant, si les deux ont subi des conséquences négatives de l'utilisation du misoprostol : attention, l'événement indésirable grave pour l'enfant à déclarer, c'est son transfert vers le service de réanimation ou de néonatalogie. Dans un second temps, la déclaration peut être complétée s'il y a décès ou handicap. Il faudrait aussi faire pression auprès des agences régionales de santé (ARS) pour qu'elles collectent effectivement les données sur les événements indésirables graves car cela fait partie de leurs missions, mais ce n'est pas toujours fait.

A FAIRE

- Contacter les ARS que l'on peut (région parisienne, Lyon ?) pour leur demander de collecter les événements indésirables graves.
- Faire des déclarations sur des cas qui remontent.
- Anne Loirette est en train de prospecter pour savoir comment agir auprès de l'agence européenne du médicament (EMA).
- Alerter l'ANSM sur les problèmes liés au gel.

Point 12 : Médicaments pour stopper la lactation

L'ANSM a publié une mise en garde sur ces médicaments.

Il reste deux questions :

- Comment l'ANSM s'assure-t-elle que son avis est pris en compte
- Quelles sont les propositions qui sont faites aux femmes à la place du médicament ?

A FAIRE

- Emmanuelle Phan s'occupe du dossier.

Point 13 : Kit de formation pour des interventions en école de sages-femmes ou en formation continue

Anne Evrard et Chantal Schouwey ont fait une formation en école de sages-femmes sur le projet de naissance. C'est un moyen intéressant de faire passer un certain nombre d'idées aux professionnels. L'idée serait d'en faire une sorte de kit appropriable par les autres membres du CIANE de façon à généraliser ce point. Catherine Bernard relate les efforts faits par le CALM pour proposer des formations sur les maisons de naissance, efforts qui se sont avérés payants : il faut cependant être assez persévérant dans les contacts avec les écoles des sages-femmes. Il est important par ailleurs que ces cours soient rémunérés : c'est le gage que l'apport du CIANE est considéré comme ayant une valeur. À plus long terme, il serait intéressant de pouvoir entrer dans les écoles de médecine.

A FAIRE

- Préparer une journée de formation des formateurs pour le mois de mars
- Préparer un genre de dossier de présentation de cette formation à envoyer aux écoles de sages-femmes.

Point 14 : Règle d'engagement des dépenses

A la demande de la trésorière, il est décidé que pour toutes les dépenses supérieures à 100€, elle consulte le CA.

Point 15 : Participation du CIANE à l'ENCA + SMAR

Soizic Guérin-Cauet ira au meeting de l'ENCA à Prague début avril : son billet d'avion a été réservé.

La semaine mondiale de l'accouchement respecté aura lieu du 19 au 25 mai 2014, et porte sur le thème "giving birth is empowering"... A traduire...

Rapport moral et d'activités du CIANE 2013

En préambule, soulignons que le CIANE a déposé en 2013 la demande de renouvellement de son agrément pour la représentation d'usagers, qui lui a été accordé par une décision publiée au journal officiel le 11 juin 2013.

1. TROIS SUJETS PARTICULIÈREMENT BRÛLANTS : L'ACCOUCHEMENT À DOMICILE, LES MAISONS DE NAISSANCE ET LE CYTOTEC.

1. ACCOUCHEMENT À DOMICILE ET ASSURANCE DES SAGES-FEMMES

Devant un certain nombre de signaux attestant d'une pression plus grande afin d'exiger des sages-femmes pratiquant des accouchements à domicile qu'elles soient assurées, le CIANE a entamé une réflexion sur la question des fondements sur lesquels établir le calcul des primes d'assurance : en effet, les primes des sages-femmes sont établies sur la base de celles des obstétriciens sans une analyse sérieuse des risques médico-légaux spécifiques à chaque mode d'exercice. Ce mode de calcul aboutit à des primes irréalistes au regard des revenus des sages-femmes.

Un document intitulé « Argumentaire sur l'assurance en responsabilité civile professionnelle pour les sages-femmes pratiquant les accouchements à domicile en activité libérale » a été rédigé par le CIANE et co-signé par plusieurs associations de sages-femmes (Association nationale des sages-femmes libérales, Collège national des sages-femmes de France, Organisation nationale syndicats sages-femmes, Union nationale et syndicale des sages-femmes) et le Collectif naître chez soi. Il compare les situations auxquelles doivent faire face les obstétriciens et les accouchements à domicile sous l'angle des risques en s'appuyant sur la littérature médicale, ainsi que sur des publications juridiques, des rapports d'experts ou des recommandations bonne pratique.

Voir <http://ciane.net/blog/2013/01/argumentaireassurance/>

Suite à la demande du ministère de la santé auprès du conseil de l'Ordre des sages femmes afin qu'il réclame aux sages-femmes pratiquant des accouchements à domicile (AAD) des attestations d'assurance – mesure qui menace à court terme l'AAD - le CIANE a publié un communiqué de presse le 6 octobre 2013 en demandant à l'Etat de rendre la loi applicable

Voir <http://ciane.net/blog/2013/10/accouchement-a-domicile-et-assurance-l%E2%80%99etat-doit-agir-au-plus-vite-pour-rendre-la-loi-applicable/>

Enfin, deux personnes membres d'associations adhérentes ont assisté à la conférence Human Rights in Childbirth qui s'est tenue le 4 novembre en Belgique

2. MAISONS DE NAISSANCE

Le CALM et le collectif Maisons de Naissance ont développé un ensemble d'actions afin d'obtenir que la question des maisons de naissance fasse l'objet d'un projet de loi validé par l'Assemblée Nationale : la PPL* doit être examinée le 28 novembre. Le CIANE a accompagné et soutenu ces efforts, notamment en publiant un communiqué de presse enjoignant le gouvernement à se saisir de cette question.

Voir <http://ciane.net/blog/2013/02/les-maisons-de-naissance-en-france-a-quand-leur-experimentation/>

3. DOSSIER CYTOTEC

L'ANSM (agence du médicament) a publié le 25 février 2013 une mise en garde sur les dangers de l'utilisation hors AMM* du cytotec.

<http://ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Mise-en-garde-sur-les-risques-potentiels-lies-a-l-utilisation-hors-AMM-du-Cytotec-misoprostol-dans-le-declenchement-de-l-accouchement-et-toute-autre-utilisation-gynecologique-Point-d-information>

A la suite de cette mise en garde qui a suscité de nombreuses interrogations chez les femmes, le CIANE a publié un communiqué de presse le 27 février, dans lequel il demande « *l'abandon de la pratique de déclenchement par cytotec hors AMM* »

<http://ciane.net/blog/2013/02/cytotec-le-ciane-informe-les-femmes/>

et précisé sa position dans un article daté du 20 mars :

<http://ciane.net/blog/2013/03/cytotec-le-ciane-precise-sa-position/>

Par ailleurs, l'association Timéo et les Autres, membre du CIANE, a été reçue à l'ANSM (avril), à l'ARS* Ile de France (octobre) ainsi qu' au Ministère de la Santé (novembre) et continue à travailler aux déclarations d'effets indésirables liés au cytotec.

2. UN INVESTISSEMENT IMPORTANT DANS LA PRODUCTION DE DONNÉES ET DE CONNAISSANCES

1. L'ENQUÊTE

Trois nouveaux dossiers ont été tirés de l'enquête :

- Sortie de maternité et bien-être des femmes (novembre 2012).
- Douleur et accouchement (avril 2013)
- Episiotomie : état des lieux et vécu des femmes (novembre 2013)

Chaque dossier a fait l'objet d'un article publié par *Parents*, dans le cadre du partenariat noué avec le journal. Ce partenariat a permis de recruter de nouveaux répondants, de sorte que l'on dispose actuellement de 14 000 réponses. Par ailleurs, cela a permis à Catherine Bernard de participer le 18 avril à l'émission Les experts sur Europe 1, autour du dossier douleur et accouchement.

Chaque étude fait l'objet d'un communiqué de presse, assez bien repris par les medias, accompagné du dossier complet de l'enquête.

2. PROJET DE RECHERCHE

A l'initiative du CIANE, un projet de recherche a été déposé dans le cadre de l'appel d'offres PICRI (partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation) de la Région Ile de France. Ce projet intitulé « Diagnostic prénatal et prévention des handicaps : l'expérience des femmes et des couples », porté conjointement par le CERMES3, unité de recherche INSERM-CNRS-EHESS, et le CIANE a été retenu et démarrera en mars 2014.

Les objectifs communs sont de « co-produire une expertise dans une perspective participative qui associe usagers et chercheurs et partager les savoirs constitués avec les différents acteurs (chercheurs, institutionnels, professionnels, associatifs...) du handicap et de la périnatalité. Cette expertise porte sur le déroulement des étapes de dépistage et du

diagnostic prénatals du point de vue des femmes (composantes objectives et subjectives), leurs conséquences pour la poursuite de la grossesse et sur les relations parents-enfants. »

3. ENQUÊTE PREMAS

Une enquête auprès des parents ayant des enfants qui ont été hospitalisés à la naissance a été élaborée en partenariat entre le GREEN (Groupe de Réflexion et d'Évaluation de l'Environnement des Nouveau-nés) créé conjointement par SOS Premas et la société française de néonatalogie, et le CIANE. Cette enquête est actuellement en cours de test.

3. UNE PARTICIPATION SOUTENUE AUX INSTANCES DE LA SANTÉ

1. HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS)

Le CIANE a continué de proposer seul ou en association avec d'autres partenaires des sujets à traiter, sans que ces propositions aient rencontré encore un écho favorable. Les sujets proposés sont :

- révision des recommandations pour la pratique clinique sur les hémorragies du post-partum immédiat (demande du CIANE) ;
- arrêter la lactation en post-partum (CIANE, avec Cofam* comme co-demandeur) ;
- allaitement et structures d'accueil (Cofam, Ciane co-demandeur).

Des représentants du CIANE ont participé à deux groupes de travail visant à l'élaboration de recommandations de pratiques :

- Recommandations sur les sorties de maternité après accouchement : conditions optimales pour proposer un retour à domicile (groupe de travail : A. Evrard, plusieurs personnes dans le groupe de relecture). En cours
- Groupe de travail sur la démarche qualité en secteur naissance (A. Evrard, C. Ducroux-Schouwey). En cours

En revanche, faute de disponibilité, nous n'avons pu participer aux recommandations sur la luxation congénitale de la hanche.

Enfin, le CIANE a participé à un nouveau type de travail en collaboration avec la HAS, les professionnels (Collège national des gynécologues obstétriciens français : CNGOF) visant à concevoir des documents d'information à destination du public. Deux fiches d'information ont été travaillées :

- Fiche d'information patiente sur la période probable d'accouchement (A. Serry, C. Ducroux-Schouwey). Finalisé début novembre, sortie prévue mi-novembre.
- Fiche d'information patiente, dans le cadre des recommandations sur les sorties de maternité (A. Evrard, M. Akrich). En cours de relecture par des membres des associations.

Par ailleurs, C. Ducroux-Schouwey a participé le 23 avril à une journée d'échanges entre la HAS et les associations de patients et d'usagers.

2. COLLÈGE NATIONAL DES GYNÉCOLOGUES OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS (CNGOF)

A. Serry et C. Bernard ont participé au groupe de travail qui a élaboré les recommandations sur le retard de croissance intra-utérin. Elles seront rendues publiques fin 2013.

E. Phan et C. Ducroux-Schouwey participent à un groupe de travail qui a entamé la révision des recommandations sur l'hémorragie du post-partum. La sortie de ces recommandations est prévue au printemps 2014.

3. COMMISSION NATIONALE DE LA NAISSANCE ET DE LA SANTÉ DE L'ENFANT (CNNSE)

M. Akrich, C. Ducroux-Schouwey, S. Queffelec, A. Serry sont les représentants du CIANE dans cette instance : parmi les dossiers importants traités cette année, un document sur les principes qui doivent guider l'organisation de la sortie de maternité et le retour à domicile.

4. AUTRES ACTIVITÉS

1. FORMATIONS

Des formations à destination des membres ont été organisées :

- La première porte sur le dépistage prénatal trisomie 21 et vise à faire le point sur les dépistages non invasifs
- La seconde a pour thème « Accompagner les recours des patients envers les établissements de santé. » Il s'agit de former les responsables associatifs à accompagner des femmes et des couples ayant vécu des difficultés dans leurs relations avec des professionnels et établissements de santé, dans le cadre d'une grossesse, d'un IVG ou d'un accouchement, privilégiant le recours à la médiation et la saisie des Commissions de relation avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQ).

Le CIANE a obtenu une subvention de 1400€ du fonds de développement pour la vie associative afin d'organiser ces formations.

2. PRÉSENTATIONS

Plusieurs présentations ont été effectuées par les membres du CIANE :

- 5ème colloque de la Société d'histoire de la naissance à Chateauroux les 20-21 septembre 2013). Communication du Ciane (B. Strandman). Accouchement à domicile : Etat des lieux et position du Ciane
- Etats généraux du christianisme, à Lyon le 12 octobre 2013. A.Evrard participe au débat "Femme ou Médecin : à qui appartient la naissance ?"
- Colloque de l'Alliance université-entreprise de Grenoble le 20 juin 2013 sur : "Du principe de précaution à la médecine défensive". Communication du Ciane : l'usager, victime ou bénéficiaire du principe de précaution ? (C. Ducroux-Schouwey, A. Evard).

Par ailleurs, C. Ducroux-Schouwey et A. Evrard ont participé le 5 avril à un débat organisé à Lyon par EELV sur les Maisons de naissance.

3. COMMUNICATION

A noter que le CIANE s'est doté d'un nouveau moyen de communication avec un groupe Facebook, qui permet d'entrer en contact avec un public un peu différent.

4. RELATIONS AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

S. Guérin-Cauet et M. Akrich ont participé au meeting de l'European Network of Childbirth Associations qui s'est tenu du 26-28 avril 2013 en Roumanie (compte-rendu interne disponible).

Par ailleurs, un échange d'expériences a eu lieu avec le Collectif Europe Médicaments sur le lobbying en France et au niveau européen : C. Bernard et E. Phan ont participé à ces échanges.

ACRONYMES :

PPL = Proposition de Projet de Loi

HAS = Haute Autorité de Santé (anciennement ANAES)

AMM = Autorisation de Mise sur le Marché

ARS = Agence Régionale de Santé

Cofam = Coordination Française pour l' Allaitement Maternel

CNGOF = Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France

CNNSE = Commission Nationale de la Naissance et de la Santé de l'Enfant



Bilan financier
23 novembre 2013

Pour l'exercice comptable qui court du 1^{er} décembre 2012 au 20 novembre 2013, le compte de résultat du CIANE enregistre un résultat déficitaire de 322,21€. Le montant des charges s'élève à 3182,70 € alors que les recettes se chiffrent à 2 860,49 €

Pour mémoire, le bilan financier de 2012 pointait un bénéfice de 1 883,99 € (charges 2012 : 2851,12€ et produits : 4 735,11€ dont 2 921,79 € de dons exceptionnels). Ces produits exceptionnels ont permis de constituer des provisions, qui ont permis de couvrir un niveau de dépenses en 2013 plus élevé que les années précédentes.

En 2011, un bénéfice de 791,02€ était enregistré (charges : 1 119,64€ et produits : 1 910,66 €.)

Les charges :

La majeure partie des dépenses de l'association pour 2013 concerne des déplacements de ses membres lors de différentes manifestations ou réunions extérieures :

- **Réunion annuelle de l'ENCA (European Network of Childbirth Associations)** : pour 2013, les dépenses pour le voyage ENCA en Roumanie s'élèvent à 793,18 € comprenant : les frais d'hébergement, de repas, de conférences et de transports (frais d'avion année n+1). 2 membres du CIANE ont participé à cette conférence, dont l'un a pris à sa charge le transport.

NB : compte tenu des délais de réservation des billets d'avion, le billet d'avion 2013 a été pris en compte dans l'exercice 2012, et le billet pour l'édition 2014 dans l'exercice 2013.

- **Formation T21 et CRUQ** : L'ensemble des frais relatifs à cette formation n'a pu être imputé sur ce compte de résultat (elle a lieu la veille de l'Assemblée générale et un certain nombre de frais ne seront connus qu'après). Seuls les montants concernant le transport (411,46€) ont été enregistrés dans l'exercice 2013. A noter que ces frais seront pris en charge au titre de la subvention 2013 de la FDVA.

- Réunions du groupe de travail **GREEN** : frais de transport en 2012 et 2013 : 478,10 €.

Un membre du CIANE a été associé au groupe de travail GREEN (groupe de réflexion et d'évaluation sur l'environnement du nouveau né). Au début du travail de ce groupe, il semblait acquis que les frais de transport de ce membre CIANE pourraient être pris en charge par une subvention en cours de demande. Avec l'accord du CA, ces frais devaient être avancés par le CIANE. Or la subvention demandée par le Green semble aujourd'hui plus qu'hypothétique, ces frais sont donc inscrits aujourd'hui dans le compte de résultat du CIANE.

- **Journées de médecine fœtale à Morzine** : un membre du CIANE y est intervenu cette année (prise en charge transport + hébergement : 207,20 €)

Autres charges :

Certains postes restent à peu près stables par rapport à l'année dernière (assurance, hébergement internet, frais bancaires). Un effort a été fait cette année pour réduire la prise en charge personnelle par la présidente de certains postes de dépenses : forfait mobile, toner.

Dans le bloc Achats, outre le toner, la ligne petit matériel correspond à la réalisation d'une affiche d'information patiente suite à la formation T 21, utilisée notamment en exposition.

A noter que le poste affranchissements n'a pas été utilisé cette année de même que le poste fournitures de bureau.

Les produits :

Adhésions et dons :

- En 2013, 37 associations ont adhéré au CIANE pour un montant de cotisations qui s'élève à 770 euros.

- Le montant des dons s'affiche à 160 € (un don d'association, un don de particulier).

Pour mémoire, les cotisations en 2012 totalisaient 740 € et celles de 2011 s'élevaient à 958 €. De 2012 à 2013, le volume des cotisations est relativement stable, après avoir enregistré une baisse entre 2011 et 2012.

Subventions :

- 1 400 € de subvention ont été accordés au CIANE pour des actions de formations au sein de ses membres. Cette subvention a doublé par rapport à 2012 (700 €, ce qui est le double du montant alloué en 2011, à savoir 350 €).

- Une subvention de 110 € n'a pas pu être identifiée.

Conclusion

Grosse progression de nos dépenses, qui n'est pas compensée par nos recettes.

La subvention de formation permet de développer l'offre de formations pour ses membres, en approfondissant les axes déjà pris, et en proposant d'autres thématiques. Mais elle ne permet pas de couvrir les autres dépenses engagées notamment en participation de nos membres à des manifestations ou réunions où l'expertise du CIANE est à la fois sollicitée, mais aussi enrichie.

Le bénéfice enregistré en 2012, avec un niveau exceptionnel de dons, permettra de couvrir ces frais pour 2013 et 2014, mais si le CIANE veut poursuivre ces initiatives, l'association devra augmenter ses recettes :

- soit en sollicitant les dons de mécènes, particuliers ou associations
- soit en augmentant les montants de ses participations
- soit en sollicitant des subventions de fonctionnement.

CIANE compte de résultat 1er décembre 2012 - 31 novembre 2013

Budget prévisionnel - version juin 2013

CHARGES	MONTANT
Achats	180,44
<i>petit matériel</i>	180,44
<i>fournitures diverses</i>	0,00
Services extérieurs	448,62
adhésion ENCA	100,00
Assurance	30,09
Frais bancaires Crédit coopératif	128,92
Frais Paypal	9,50
Télécoms & Internet	180,11
Affranchissements	0,00
Transports	2 011,14
Transports réunion groupe Green	478,10
Transports formation T21 +CRUQ	411,46
Transport divers (CA - Morzine)	301,30
Transport ENCA	463,68
Avance frais de transport (réunions HAS)	356,60
Hébergement /Repas/conférence	522,50

PRODUITS	MONTANT
COTISATIONS ET DONS	930,00
Adhésions 2013	770,00
Dons 2013	160,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 510,00
subvention	110,00
Subvention FDVA	1 400,00
	0,00
	0,00
	0,00
PRODUITS DE gestion courante	420,49
remboursement avance transport	356,60
remboursement retrait CB	20,00
intérêt livret bancaire	43,89
	0,00

Repas divers	31,50
Hébergement Morzine	176,00
Conférence ENCA	190,00
Hebergement ENCA	125,00
Frais de gestion courante	20,00
Retrait mise en fonctionnement carte bleue	20,00
	0,00

TOTAL CHARGES	3 182,70
----------------------	-----------------

TOTAL PRODUITS	2 860,49
-----------------------	-----------------

Etat des comptes bancaires au 31 novembre 2012

compte courant	1 662,49 €
compte épargne	2 363,32 €
* solde initial pour suivi de compta : 1 542,69€ (123,8€ imputés sur compte de résultats 2012)	

Etat des comptes au 18 novembre 2013

compte courant	1 379,14
compte épargne	2 407,21
chèques/virements /prélèvements à encaisser d'ici fin novembre (sans compter les repas pour la formation du 22 novembre)	202,55

REMARQUES

Achats

1. ligne petit matériel comprend affiche T21 (pour formation 2012) : 77,74€ et toner pour Chantal 102,70€

Services extérieurs

- adhésion ENCA pour 2012 et 2013
- Télécoms : dont 71,62€ pour le site internet (OVH)

Transports

- Transport GREEN : le montant comprend des billets de train pour 2012 et 2013.
- Frais de transports pour la formation T 21 et CRUQ pris en charge par la subvention FDVA de 1 400€.
- Frais de transport pour la venue de la présidente aux différents CA du CIANE + train Morzine

3. Transport ENCA : le billet d'avion de Soizic Guérin avait été comptabilisé en 2012. Ce montant comprend le billet d'avion pour l'édition 2014 : 387,68€

4. avance de frais de transports pour réunions HAS. Compensés en produits (produits de gestion courante)

Hébergement/Repas/conférence

1. Repas divers : repas ENCA + boulangerie pour CA

Frais de gestion courante

1. la mise en service d'une nouvelle carte nécessite un retrait. Ce retrait est compensé au niveau des produits (produits de gestion courante)